



SOUS-TRAITANCE NUCLEAIRE :

LES REVENDICATIONS DES SALARIES DOIVENT ETRE PRISES EN COMPTE
CE 18 AVRIL 2012 !

LES REVENDICATIONS DES SALARIES SONT LEGITIMES

Suite à des années de luttes et d'actions des salariés de la Sous-Traitance Nucléaire avec la CGT, nous avons obtenu l'ouverture de discussions pour l'élaboration d'un Cahier des charges sociales et d'évolution de la réglementation.

Après plusieurs réunions, nous constatons que les employeurs donneurs d'ordre (EDF, AREVA et CEA) et Prestataires ne veulent pas prendre en compte les revendications des salariés de la Sous-Traitance pour un Statut social de haut niveau (équivalent à celui des personnels EDF, AREVA et CEA) alors qu'ils subissent 80% des risques professionnels (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques dont les rayonnements, les accidents de travail et de trajet).

Une Pétition CGT, signée par plus de 20 000 salariés du Nucléaire en Septembre 2010, exprime les revendications. Elles doivent être satisfaites !

L'ÉTAT DOIT RESPECTER SES ENGAGEMENTS

Suite aux interpellations de la CGT, Monsieur SARKOZY, comme Ministre de l'Industrie, puis Président de la République, s'était prononcé pour que les salariés de la Sous-Traitance du Nucléaire aient le même Statut que ceux d'EDF !

A ce jour, rien n'est encore venu alors qu'EDF, AREVA, le CEA et l'ANDRA sont très majoritairement propriété de la Nation !

LES EXPLOITANTS DU NUCLEAIRE DOIVENT ASSUMER LEURS RESPONSABILITES

Les salariés de la Sous-Traitance doivent être rétablis dans leurs droits de salarié du Nucléaire à part entière. En effet, n'est-ce pas les Directions d'EDF, du CEA, d'AREVA et de l'ANDRA qui :

- Ont décidé de sous-traiter les activités les plus dosantes du Nucléaire après que le Commission Internationale de Protection Radiologique à fin des années 80 ait préconisé de baisser la dose annuelle des travailleurs DATR de 50 à 20 mSV au vu des risques encourus ?
- Ont décidé de poser et déposer les Tapes de Générateurs de Vapeurs afin de gagner quelques jours d'arrêts (donc des millions de francs puis d'euros par an) sur les mouvements d'eau des Centrales nucléaires en faisant exposer les sous-traitants à l'activité la plus dosante avec la pose des araignées au mépris de la législation sur la protection des travailleurs ?
- N'ont pas voulu (ou pensé) modifier les Générateurs de Vapeurs des Centrales EDF qui doivent être massivement remplacés afin que ce soit des robots qui interviennent pour la pose et dépose des Tapes GV et des araignées au lieu d'exposer inutilement la santé des salariés sous-traitants ?
- Ont supprimé les dépenses contrôlées au milieu des années 90 qui permettaient aux sous-traitants de gagner environ 150% du SMIC en passant dorénavant des marchés au forfait pour des salaires de misère ?
- Ont déformé la vérité sur le chapitre de la Sous-Traitance dans les Evaluations Complémentaires de Sécurité ?

On pourrait continuer la liste pendant des pages.



L'ARGENT EXISTE POUR UN STATUT SOCIAL DE HAUT NIVEAU POUR LES SOUS-TRAITANTS

Selon la Direction du Parc Nucléaire, en 2010 EDF a versé 1,7 milliards d'euros de main-d'œuvre pour 20 000 salariés de la Sous-Traitance, soit en moyenne 85 000 euros par an et par salarié sous-traitant.

Dans le même temps, EDF SA versait environ 5,3 milliards d'euros pour 65 366 agents en termes de masse salariale (rémunération, tarif agent, etc.), soit en moyenne 81 000 euros par an et par agent EDF.

La Sous-Traitance coûte plus cher aux exploitants du Nucléaire que s'ils embauchaient les salariés de prestataires.

Par ailleurs, ces mêmes exploitants consacrent un nombre important de leurs salariés à « encadrer » cette Sous-Traitance (*4 000 agents sur 20 000 sur le Parc Nucléaire EDF !*).

Sachant que cet argent de la Sous-Traitance ne va pas dans la poche des salariés payés 1 000 à 1 500 euros par mois, mais sert à enrichir les patrons prestataires. Il est temps que cette injustice et ce gâchis industriel et financier cessent !

LE 18 AVRIL, SOYONS DANS L'ACTION AVEC ARRET DE TRAVAIL

☞ RASSEMBLEMENT AU SIEGE DE LA DIVISION PRODUCTION NUCLEAIRE EDF A 12H

1 PLACE PLEYEL A SAINT-DENIS

METRO LIGNE 13 – STATION « CARREFOUR PLEYEL »

☞ DELEGATIONS SUR TOUS LES SITES AUPRES DES DIRECTIONS AFIN DE PORTER LES REVENDICATIONS ET D'EXIGER LEUR ABOUTISSEMENT DANS LE GROUPE DE TRAVAIL

Montreuil, le 12 Avril 2012